



Passation des attestations de sécurité routière (ASSR) – Sites de révisions

publié le 24/03/2022

Sommaire :

- Une nouvelle plateforme
- Sites à disposition pour préparer les élèves aux épreuves

L'éducation à la sécurité routière (ESR) permet aux élèves l'acquisition d'un comportement responsable sur l'espace routier. Elle s'effectue sous la forme d'un enseignement obligatoire transdisciplinaire et participe à la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les attestations de sécurité routière (ASR) et les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR1 et ASSR2) ont un caractère obligatoire :

- ▶ l'obtention de ces attestations (ASSR1, ASSR2 ou ASR) permet de se présenter à la partie pratique du brevet de sécurité routière (BSR) correspondant à la catégorie AM du permis de conduire (conduite d'un deux-roues motorisé ou d'un quadricycle léger dès 14 ans).
- ▶ l'ASSR2 ou l'ASR est obligatoire pour la délivrance du titre du permis de conduire pour tous les jeunes nés à compter du 1er janvier 1988 et ayant moins de 21 ans.

L'attestation d'éducation à la route (AER) s'adresse à des candidats présentant une déficience visuelle qui ne leur permet pas de se présenter aux épreuves ASSR ou ASR.

● Une nouvelle plateforme

Pour l'année scolaire 2021-2022, en raison du contexte sanitaire, la période de passation des attestations débutera le 1er avril 2022, date à laquelle une nouvelle plateforme dématérialisée sera déployée, en remplacement des deux sites actuels.

L'organisation des épreuves sera simplifiée et vous disposerez d'un outil actualisé de préparation des élèves. Au sein de l'établissement, les élèves pourront s'entraîner et passer les épreuves en ligne. [...]

Un livret précisant les modalités d'organisation et de passation des épreuves sera établi en mars 2022

● Sites à disposition pour préparer les élèves aux épreuves

▶ Le site public « Se préparer aux ASSR » est opérationnel jusqu'au 1er avril 2022, date d'évolution vers la nouvelle plateforme : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

▶ Le site Educsol propose des nouvelles pages dédiées à la sécurité routière et permet de retrouver des textes réglementaires et des ressources à destination des équipes éducatives : <https://eduscol.education.fr/941/education-la-securite-routiere>

La sécurité routière fait partie intégrante du continuum éducatif de l'école au lycée et en centre de formation d'apprentis. La nouvelle plateforme qui va permettre d'impulser une nouvelle dynamique des pratiques pédagogiques d'éducation à la sécurité routière s'inscrit pleinement dans cette perspective.

La Rectrice de l'Académie de Poitiers

Bénédicte Robert